

Viticulture

PACA

n°16
01 juillet 2025



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Référente filière & rédactrice

Florine THEVENOT

Chambre d'Agriculture de Vaucluse
florine.thevenot@vaucluse.chambagri.fr

Directeur de publication

Georgia LAMBERTIN

Présidente de la chambre régionale
d'Agriculture Provence-Alpes-Côte
d'Azur

Maison des agriculteurs
22 Avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence cedex 1
bsv@paca.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service régional de l'Alimentation
PACA

132 boulevard de Paris
13000 Marseille



AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

Climatologie

Grêle : grêle observée dans le Vaucluse

Phénologie

Grenache : proche à une semaine d'avance par rapport à 2024

Maladie

Oïdium : Stade de sensibilité en cours. Faire les bilans oïdium.

Mildiou : risque modéré à fort

Black rot : risque modéré

Flavescence dorée : 3^{ème} traitement obligatoire à partir du 08 juillet en PACA

Ravageurs

Vers de la grappe : réaliser les bilans de 2^{ème} génération dans les secteurs très précoces et précoces.

Pyrale du Daphné : vol en cours.

Réglementaire

Note technique nationale sur les résistances de la vigne

Note nationale abeille

Liste Produits de Biocontrôle

Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo 

Notes nationales

Biodiversité/Abeilles sauvages/Ambroisie/Datura



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA

GRELE

Un orage accompagné localement de grêle a eu lieu le 30 juin à Valréas (Vaucluse). Les dégâts sont à confirmer.

PHENOLOGIE



Stade L: Fermeture de la grappe



Stade L: Pré-fermeture de la grappe (baies 10-12 mm)



Stade K: baies 7-9 mm

Photos CA84

Grenache

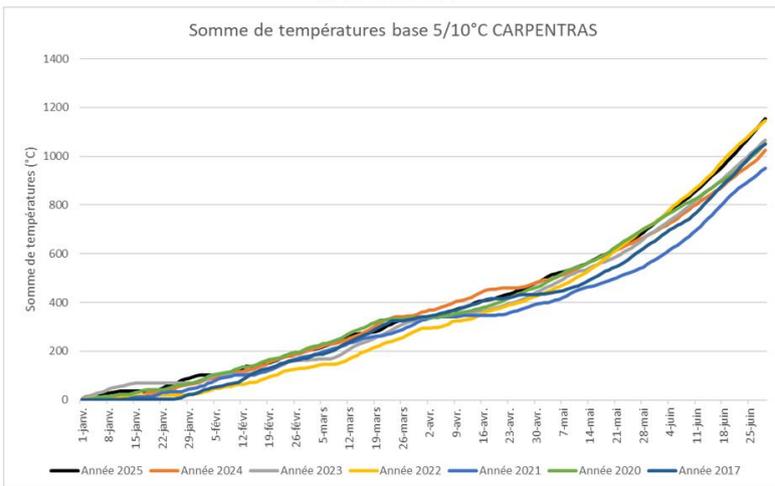
Secteur 0	Secteur I	Secteur II	Secteur III	Secteur IV	Secteur V
Stade baies 10-12 mm à fermeture de la grappe	Stade baies 10-12 mm à fermeture de la grappe	Stade baies 8-10 mm à fermeture de la grappe	Stade baies 7-9 mm à fermeture de la grappe	Stade baies 6-8 mm à fermeture de la grappe	Stade baies 4-6 mm à baies 8-10 mm
Fermeture de la grappe majoritaire	Fermeture de la grappe majoritaire	Baies 10-12 mm majoritaire	Baies 10-12 mm majoritaire	Baies 9-11 mm majoritaire	Baies 7-9 mm majoritaire

[Carte de précocité](#)

Les observations sur le terrain et la somme des températures base 5/10°C du 1^{er} janvier au 30 juin indique que, au 01 juillet, l'année 2025 est proche à une semaine d'avance sur 2024.

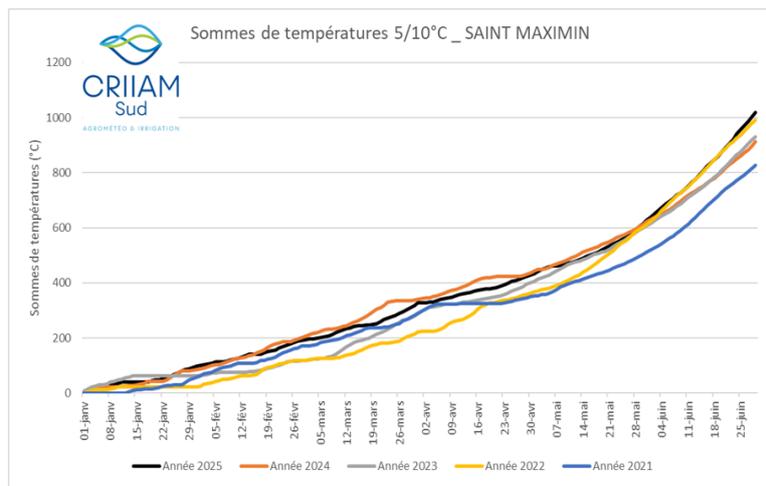
VAUCLUSE

Somme de températures base 5/10°C CARPENTRAS

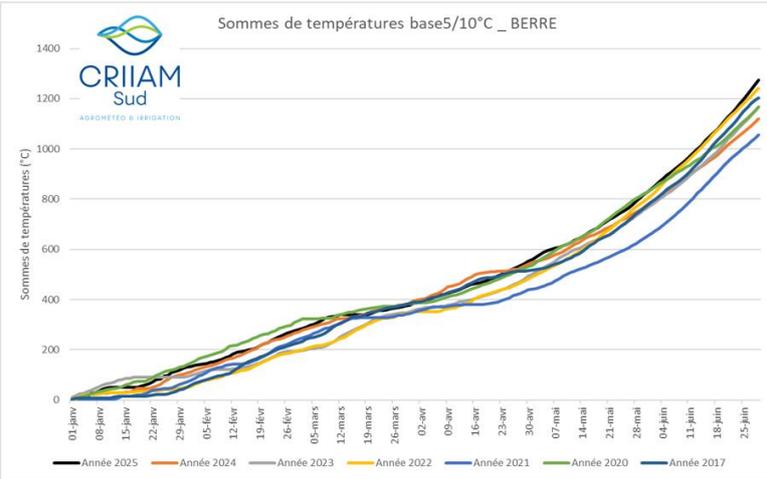


VAR

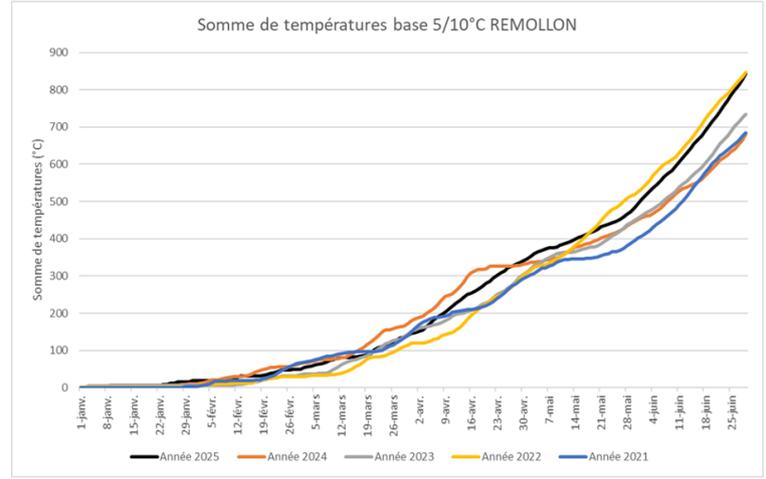
Sommes de températures 5/10°C SAINT MAXIMIN



BOUCHES DU RHONE



REMOLLON



Les courbes sont réalisées avec les sommes de températures base 5°C à partir du 1^{er} janvier puis avec des températures 10°C au-delà de 321°C (seuil débourrement grenache). Ce calcul est issu des travaux de Iñaki Garcia de Cortazar (INRAe, Avignon) pour modéliser les stades phénologiques de la vigne.

MALADIE

OÏDIUM

Biologie: [Cf bulletin n°6](#)

Oïdium sur grappe



Photos CA13

Observations

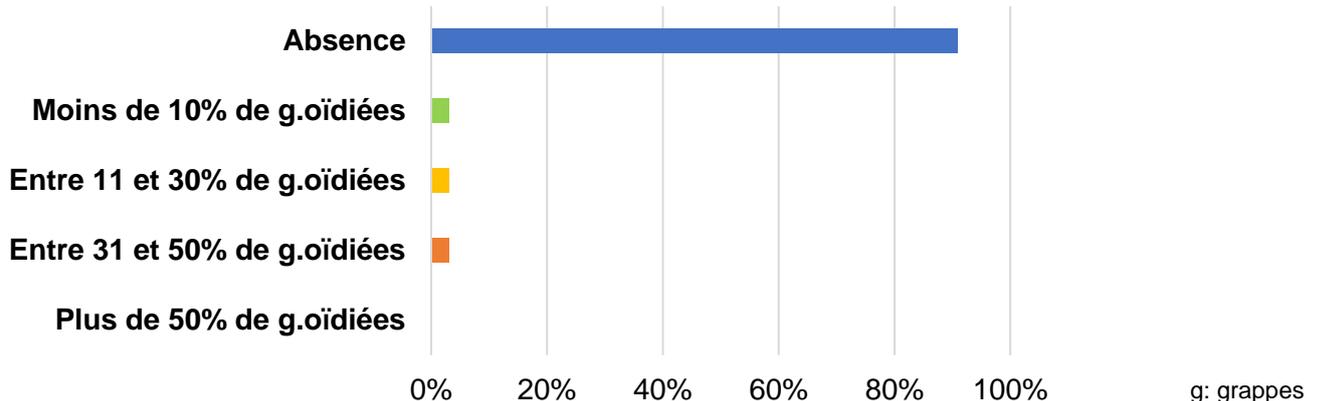
Globalement, la maladie se stabilise. Légère augmentation de symptômes sur les cépages sensibles et parfois sur les autres cépages notamment dans les parcelles déjà touchées.

Sur 99 parcelles observées du 25 juin au 01 juillet, 9 parcelles ont des symptômes sur grappes.



Pour les parcelles au stade fermeture de la grappe (baie de grenache > 12 mm), observer et faire des bilans sur 50 grappes (2 à 3 grappes par cep sur 20 ceps). Seuil de nuisibilité: 10 % de grappes attaquées.

Oïdium sur grappe: fréquence



OÏDIUM

Observations

Parcelles natures : sur 20 parcelles observées, 5 parcelles ont des symptômes sur feuilles et 3 sur grappes.

Estimation du risque

Avant la fermeture de la grappe ou présence de symptôme > 10 % de grappes attaquées



Fermeture complète de la grappe et en absence de symptôme



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: soufre, bicarbonate de potassium...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

Mesures prophylactiques :

- Choisir des cépages ou variétés en fonction de leur niveau de sensibilité ou choisir des variétés « résistantes » hors AOP.
- Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage, le palissage. L'oïdium est sensible aux UV.



Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides oïdium ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.

Plus d'infos : <https://www.r4p-inra.fr>

MILDIOU

Biologie : [Cf bulletin n°9](#)

Mildiou sur feuille et Rot brun sur grappe



Mildiou mosaïque



Photos C84/CA83/CA26

Territoire Sud Drôme/Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Analyse du risque

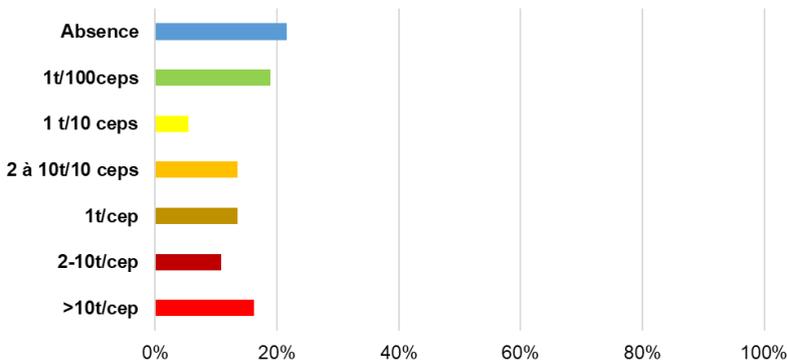
La pluie localisée du 30 juin a été favorable à une contamination moyenne (modèle Milstop). Les symptômes devraient être visibles autour du 09 juillet.

Observations

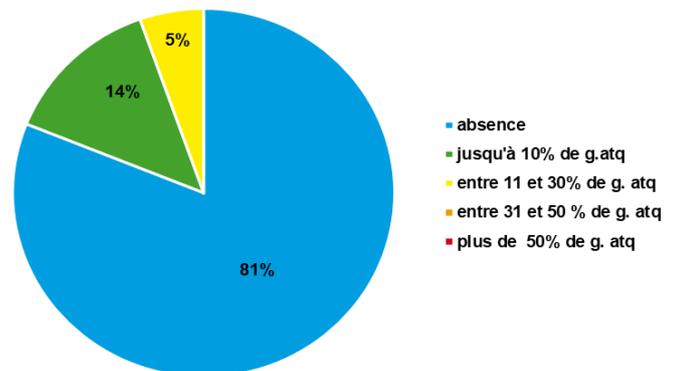
Globalement, peu d'évolution des symptômes sur feuilles et sur grappes. Très rares sorties de nouvelles taches fructifères.

Sur 37 parcelles observées du 25 juin au 01 juillet, 29 parcelles ont des symptômes sur feuilles et 7 sur grappes.

Mildiou sur feuilles: fréquence



Mildiou sur grappes: fréquence



t: taches

g: grappes

Parcelles natures : sur 10 parcelles observées, toutes les parcelles ont des symptômes sur feuilles et 8 sur grappes.

Estimation du risque

Cas Secteur Sud Drôme

↓ En cas de pluie et/ou de rosées

AUCUN FAIBLE MODÉRÉ FORT TRÈS FORT ALERTE

Cas Autres Secteurs

↓ En cas de pluie et/ou de rosées

AUCUN FAIBLE MODÉRÉ FORT TRÈS FORT ALERTE

MILDIOU

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire

Analyse du risque

Les faibles pluies du 26 juin et/ou les rosées localisées pourront induire des sorties de taches sur jeunes feuilles visibles dans les prochains jours.

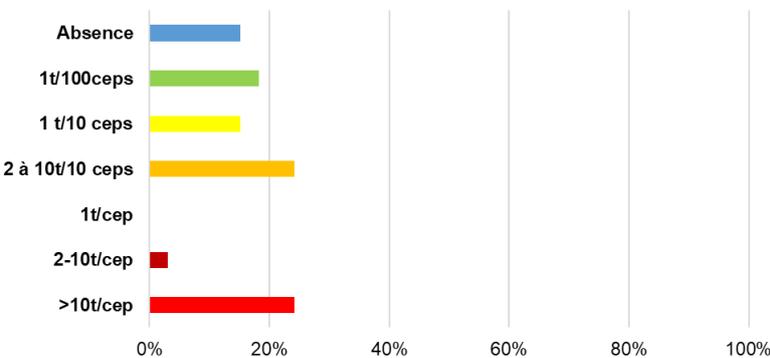
Observations

De nouvelles sorties variables plus ou moins fructifères sur feuilles sont observées à l'ouest et au centre du département des Bouches du Rhône (Arles, Tarascon, Alpilles, Eyragues...) sur des parcelles déjà fortement touchées. Rares parcelles avec présence de Rot brun sur grappe.

Rares nouvelles taches observées parfois fructifères dans le reste du département des Bouches du Rhône et dans le Sud Luberon.

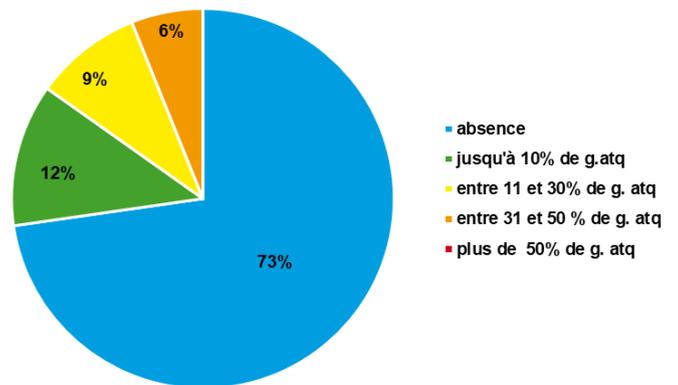
Sur 33 parcelles observées du 25 juin au 01 juillet, 28 parcelles ont des symptômes sur feuilles et 9 sur grappes.

Mildiou sur feuilles: fréquence



t: taches

Mildiou sur grappes: fréquence



g: grappes

Parcelles natures : sur 7 parcelles observées, 4 parcelles ont des symptômes sur feuilles et 4 sur grappes.

Estimation du risque

Cas des parcelles fortement impactées dans les Bouches du Rhône et parcelles touchées en zone tardive dans le Sud Luberon)

En cas de pluie et/ou de rosées



Autres cas

En cas de pluie et/ou de rosées



Territoire Provence

Analyse du risque

Les faibles pluies du 26 et du 30 juin vont induire des repiquages sur feuilles. Les symptômes devraient être visibles dans les prochains jours.

Observations

Globalement, les taches sèchent mais le mildiou reste actif en particulier sur le mildiou mosaïque et sur les jeunes feuilles. Les grappes sont saines ou peu touchées dans le cas général.

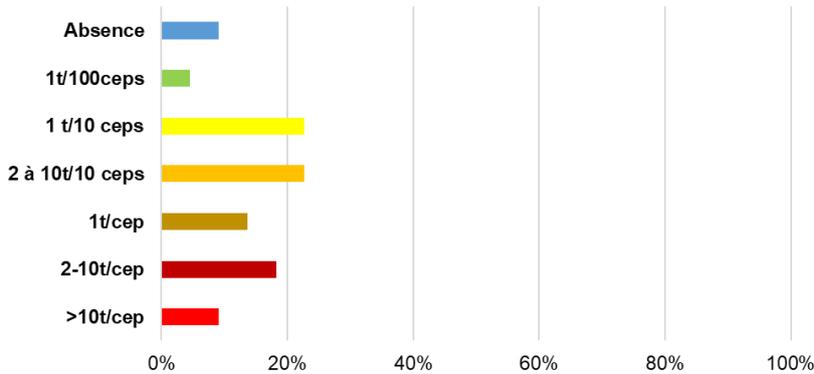
Sur 22 parcelles observées du 25 juin au 01 juillet, 20 parcelles ont des symptômes sur feuilles et 4 sur grappes.

MILDIOU

Territoire Provence

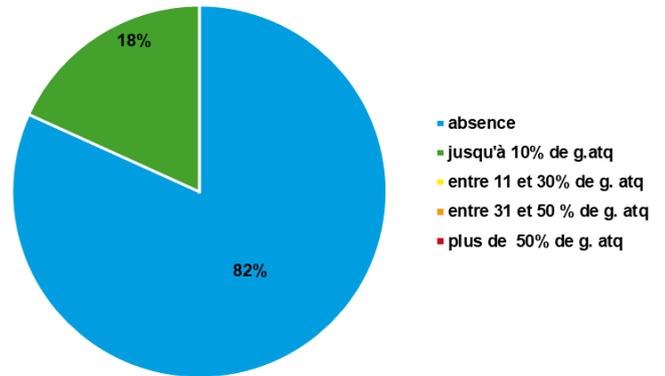
Observations

Mildiou sur feuilles: fréquence



t: taches

Mildiou sur grappes: fréquence



g: grappes

Parcelles natures : sur 3 parcelles observées, 3 parcelles ont des symptômes sur feuilles dont 2 sur grappes.

Estimation du risque

Cas sur feuilles

Surtout sur jeunes feuilles
En cas de pluie et/ou rosées



Cas sur grappes en l'absence de symptôme après fermeture de la grappe

En cas de pluie et/ou de rosées



Territoire Hautes Alpes

Analyse du risque

La pluie localisée du 30 juin a été favorable à une contamination forte (modèle Milstop). Les symptômes devraient être visibles autour du 08 juillet.

Observations

Les taches sèchent mais le mildiou reste actif. Rares symptômes sur grappes observés.

Estimation du risque

En cas de pluie et/ou de rosées



Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: phosphonate de potassium, disodium phosphonate...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

MILDIOU

Mesures prophylactiques :

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.



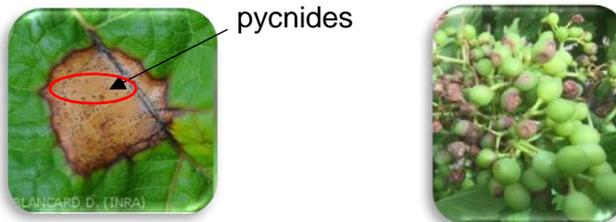
Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides mildiou ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.

Plus d'infos : <https://www.r4p-inra.fr>

BLACK-ROT

Biologie : [Cf bulletin n°13](#)

Symptôme de Black Rot sur feuille et grappe (Source : INRAE et CA84)



Analyse du risque

La pluie localisée du 30 juin (Sud Drôme, Nord Vaucluse) a pu être favorable à de nouvelles contaminations. Les symptômes devraient être visible autour du 14 juillet.

Observations

Sur 96 parcelles observées du 25 juin au 01 juillet, 15 présentent des symptômes sur feuilles et 2 sur grappes.

Parcelles natures: sur 20 parcelles observées, 15 parcelles ont des symptômes sur feuilles dont 2 sur grappes

Estimation du risque

Parcelles avec présence de symptômes réguliers en cas de pluie ou de longue humectation



NB: La sensibilité des baies est maximale de la nouaison à la fermeture puis diminue jusqu'au stade début véraison.

Méthodes alternatives



Aucun produit de biocontrôle peut être intégré dans la stratégie de lutte contre le Black rot.

Mesures prophylactiques :

- Éliminer les grains desséchés (momies) existant sur les souches lors de la taille
- Arracher les vignes abandonnées
- Effectuer un travail du sol pour enfouir après la taille les sarments atteints

FLAVESCENCE DOREE : maladie de quarantaine

Biologie

La Flavescence dorée est une maladie due à un phytoplasme qui ne peut survivre que dans les cellules vivantes de la plante infectée ou dans l'insecte vecteur qui transmet la maladie de cep à cep. L'insecte vecteur est une cicadelle jaune : *Scaphoideus titanus*, inféodée à la vigne. Elle est reconnaissable à son abdomen triangulaire avec deux taches noires distinctes à l'extrémité. Elle hiverne sous forme d'œufs sous l'écorce des bois de deux ans. Les éclosions débutent en mai et se prolongent sur plusieurs semaines. Les larves évoluent en adultes en 40-45 jours en passant par cinq stades larvaires. Les larves se déplacent en sautant. Les premiers adultes apparaissent à partir de la mi-juillet. Il n'y a qu'une génération par an.

Les voies de contamination :

- par l'insecte vecteur, de parcelles en parcelles. Dans tous les cas, les larves de cicadelles de la Flavescence dorée naissent saines et s'infectent en piquant les ceps contaminés. La capacité d'inoculation s'acquiert après une période d'incubation d'un mois. La salive est alors infectieuse et l'insecte garde la capacité de transmission du phytoplasme jusqu'à sa mort.
- par le matériel de multiplication : la transmission de la Flavescence dorée est possible par les greffons et les porte-greffes.

Les symptômes :

- feuilles cassantes qui s'enroulent plus ou moins en fonction des cépages
- décoloration des feuilles (rougissement sur cépages rouges, jaunissement sur cépages jaunes)
- dessèchement des rafles avec des inflorescence avortées ou des baies flétries
- un aoûtement absent ou partiel des sarments qui peut donner un port retombant à la souche atteinte
- un flétrissement partiel ou total pouvant aller jusqu'à la chute complète des grappes.

L'expression des symptômes n'est visible qu'un an après la contamination et quelquefois plus.

Scaphoideus titanus adulte**Larves de Scaphoideus titanus****Symptômes de flavescence dorée**

DATE DE TRAITEMENT POUR PACA: <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/flavescence-doree-r37.html>

Zones à 3 traitements et vignes mères :

Probablement à partir du 08 juillet (le communiqué sera prochainement en ligne sur le site de la DRAAF)

VERS DE LA GRAPPE

Le terme « vers de la grappe » recouvre trois espèces en vigne : Eudémis (*lobesia botrana*), Cochylis (*Eupoecilia ambiguella*) et Eulia (*Argyrotaenia ljugiana*).

Dans notre région ce sont principalement l'Eudémis et la Cochylis qui sont présentes.

Eudémis



Cochylis



Adultes et larves (source : INRAE)

La différence principale entre ces deux espèces réside dans le nombre de générations : deux générations pour la Cochylis, trois générations pour l'Eudémis.

Deuxième génération: Le vol de deuxième génération débute fin mai/début juin et se termine début juillet. Le vol est plus rapide que celui de la première génération car les températures sont plus élevées. Les œufs, pondus exclusivement sur jeunes baies, donnent naissance en une semaine à des larves qui vont très rapidement pénétrer dans les grains (24 à 48 heures). Les dynamiques de vols, de pontes et d'éclosions sont proches pour eudémis et cochylis. Par contre, la durée de l'évolution larvaire est différente: elle est de l'ordre de 3 semaines pour eudémis et 6 semaines pour cochylis.



Perforation sur baie
(source : CA84)

Observations

Le vol G II baisse sur les secteurs très précoces et se poursuit sur les autres.

Changer les capsules des pièges avant le début des vols annoncés par la modélisation.



Réaliser les bilans GII pour les secteurs très précoces et précoces : découper 20-25 grappes sur 10 ceps minimum et compter les foyers de perforation. Un foyer peut regrouper 2-4 grains perforés par une larve. Le seuil de nuisibilité est de 10 % de foyers de perforations.

Prévisions du modèle ACTIV

	Premières larves âgées (L3)	Vol G III (eudémis)
Secteur très précoce	En cours	A partir du 09 juillet
Secteur précoce		A partir du 12 juillet
Secteur médian		Trop tôt
Secteur tardif		Trop tôt
Secteur très tardif	A partir du 01 juillet	Trop tôt

VERS DE LA GRAPPE

Estimation du risque

Cas général :



Si faible présence de vers de la grappe en 3^{ème} génération en 2024 et faible présence de larve 1^{ère} génération en 2025



Autre cas :



Présence de larve 1^{ère} génération supérieure à 10 % de glomérules



Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: Bacillus Thuringiensis, Trichogramma...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

LA PYRALE DU DAPHNE : *Cryptoblabes gnidiella*

Biologie

Ce lépidoptère fait partie de la famille des pyrales. Il est très polyphage (plus de 80 plantes-hôtes), est attiré par le sucre, le miellat secrété par les cochenilles ou par des raisins déjà attaqués ou très mûrs. Le nombre de générations peut atteindre quatre à cinq dans le Sud. Les femelles s'accouplent au cours du mois de juin. Elles pondent en moyenne 150 œufs. Les premières larves sont visibles fin juin-début juillet. Elles se nourrissent d'abord du miellat des cochenilles. S'il y a peu de miellat, les jeunes larves peuvent consommer des baies peu sucrées. Les larves plus âgées grignotent superficiellement la peau des raisins. Elles ne font pas de perforation comme le fait l'eudémis. Cinq stades larvaires se succèdent. Les larves des derniers stades sont beaucoup plus grosses (12-15mm) que celles de l'eudémis (moins de 10 mm).

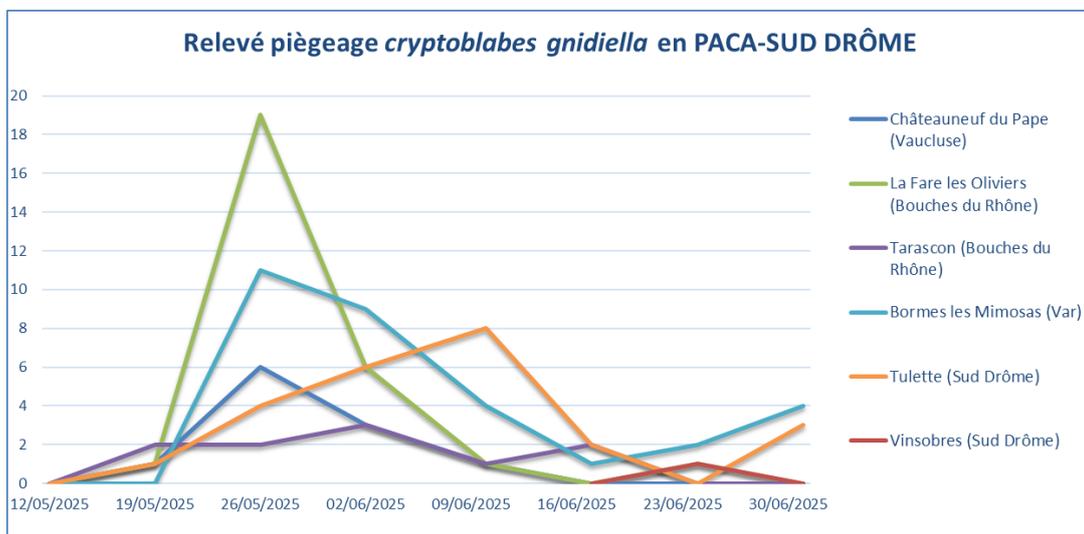
La pyrale du Daphné



Adultes et larves (source : CA30/CA84)

Observations

Le vol continue très faiblement selon les secteurs. Hors réseau, dans le Var, le piégeage peut être plus important (plus de 100 papillons).



LA PYRALE DU DAPHNE : *Cryptoblabes gnidiella*

Analyse de risque



Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: Bacillus Thuringiensis, Trichogramma...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

Mesures prophylactiques :

- Réduction du pool de papillons pour l'année suivante, par élimination des grappes « momifiées » lors de la taille en hiver

INFORMATION

Parcelles natures

Le réseau « parcelles natures » est un réseau de parcelles dont cinq rangs ne reçoivent aucune protection phytosanitaire.

L'observation de ce réseau est financée par la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

REGLEMENTAIRE

NOTE TECHNIQUE NATIONALE



Les champignons responsables du Mildiou, de l'Oïdium, du Black rot et du Botrytis sur vigne sont exposés à des risques de résistance vis-à-vis de plusieurs familles de produits phytosanitaires. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la note commune de gestion de la résistance 2025 - [ICI](#)



Note Nationale - Focus
Bulletin de Santé du Végétal



Abeilles - Pollinisateurs

Des auxiliaires à préserver



Pour lire la note complète

La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché



> Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages et figurent sur les étiquettes

- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat (*Ephy, Guide Phyteis, Phytodata*)

2. Pour les cultures attractives* en floraison ou les zones de butinage

- > Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021
- > Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
 - Bien lire les mentions d'étiquetage
 - Appliquer uniquement un produit autorisé pendant la floraison**
 - Dans la plage horaire de traitement de 5 H

COUCHER DU SOLEIL



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- > Zone de butinage: à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- > Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- > Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

* Liste des plantes non attractives (selon l'arrêté)

** des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants: voir la [Foire aux questions](#) sur le site du ministère en charge de l'agriculture

3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoïdes.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoïdes et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoïdes avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - Arrêté du 13 janvier 2009,
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2008 pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance \(ANSES\)](#) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime)



Cliquez sur les vignettes pour retrouver les notes complètes



Abeilles sauvages

& santé des agro-écosystèmes

photo : Victor Dupuy



Pour lire la note complète

Note nationale **Biodiversité**



Bonnes pratiques agricoles

Recommandations agronomiques générales en faveur des abeilles sauvages, non exhaustives et sans considération des systèmes de culture, des enjeux écologiques et règlements spécifiques, et des techniques à appliquer :

- ❑ Éviter et limiter généralement l'usage de **produits phytopharmaceutiques**, particulièrement **d'insecticides** en période d'activité forte des pollinisateurs (min. Avril - Août).*
- ❑ Raisonner le désherbage, privilégier les **moyens physiques et mécaniques**, notamment entre Avril et Août
- ❑ Préserver et aménager une **diversité d'habitats** et micro-habitats : talus, fossés, friches, rocailles, chemins non artificialisés, haies, bois, souches, branches et arbres morts au sol ou sur pieds, buissons, ronciers, murets et pierriers, tas de sables et graviers, mares, etc.
- ❑ Préserver et développer la **diversité et l'abondance** générale de **fleurs** au long de l'année : prairies, jachères sauvages, bandes enherbées, ourlets buissonnants, haies et arbres isolés d'essences locales.
- ❑ Développer un **maillage** connecté de **bandes de flore sauvage** en **bordures** des parcelles, et le relier aux autres **habitats** pour optimiser les **distances** entre **gîtes** (nids) et **couverts** (fleurs) < 100-300 mètres.
- ❑ Gérer les milieux **herbacés** de manière **extensive et différenciée** : échelonner fauches et pâturages dans le temps, préserver des fleurs jusqu'au plus tard possible.
- ❑ Éviter et **limiter la fertilisation minérale** notamment des bords de champs, des prairies et milieux non-cultivés pour éviter l'appauvrissement de la diversité floristique.
- ❑ Privilégier les **semences d'espèces locales** pour la flore cultivée ou pour tous travaux de fleurissement.
- ❑ Développer les **couvertures du sol** et **éviter son travail**, notamment entre début d'hiver et début de printemps pour préserver les nids d'abeilles terrioles.
- ❑ Intégrer des **prairies** dans le système et les rotations culturales.

Abeilles / **calendrier** indicatif général du cycle d'activité, avec d'importantes différences selon les espèces.

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.
Activité type	Hivernation		Premiers vols	Activité / sensibilité forte accouplements, nidification, butinage. Juillet-Août sensible pour les bourdons				Derniers vols		Métamorphoses des larves Hivernation		

Période d'observation optimale, en journée par beau temps

• Illustration



Une plante envahissante dangereuse pour la santé. Chacun doit agir !

Les plantules d'Ambroisies à feuilles d'armoise sont de sortie et sont (déjà) présentes dans notre région. Les cotylédons, ronds et souvent rouges sur le dessous, sont encore bien visibles sur les plantules.

Il est donc temps de (re)partir à la chasse, pour passer un été serein !
Pensez à vous protéger avec des gants !



L'objectif de la lutte contre les ambroisies est d'interrompre leur cycle de développement, afin d'éviter la dispersion de pollen et la production de graines.

- Sur ma propriété : je l'arrache et la laisse sur place.
- Hors de ma propriété : je signale la zone infestée.
- Hors de ma propriété, sur un terrain public ouvert au public : s'il y a seulement quelques plants, je les arrache, les laisse sur place et signale la zone.

Si vous observez de l'ambroisie, signalez la plante sur la plateforme « Signalement Ambroisie » :

- Site web : <https://www.signalement-ambroisie.fr/>
- Application mobile Signalement Ambroisie (disponible sur Android et App Store)
- Mail : contact@signalement-ambroisie.fr
- Téléphone : 0 972 376 888

Pour vous faciliter la tâche, vous pouvez regarder notre vidéo : [«Comment reconnaître une plantule d'Ambroisie à feuilles d'armoise ?»](#) »



Datura stramoine

Datura stramonium

Taxonomie

Nom scientifique actuel : *Datura stramonium* L., 1753.

Classe : Dicotylédones – Ordre : Solanales. Famille : Solanaceae.

Genre : *Datura* - Espèce : *stramonium* - Code OEPP: [DATST].

Noms vernaculaires : Pomme épineuse, chasse taupes, herbe des sorciers.



Le datura est une plante annuelle herbacée de la famille des solanacées produisant des alcaloïdes atropiniques, substances toxiques pour l'homme et l'animal. Soyez vigilant



Cliquer sur l'image pour lire la note complète

Plante robuste, à tige épaisse, se ramifiant en parasol.

Feuilles pétiolées, entières ou souvent grossièrement dentées.

Fleur solitaire, grande, blanche ou mauve, pédicellée, pentamère (1); calice tubulaire à lobes dentiformes; corolle en trompette, plissée longitudinalement, à lobes à peine marqués, mais à apex matérialisés par de longs mucrons (1, 2).

Fruit: grosse capsule ovoïde généralement épineuse (3).



Datura ferox



Datura wrightii



Datura stramonium



Cliquer ici pour voir la fiche d'identification complète

2 pérennes

4 espèces présentes en France

2 annuelles

Datura wrightii,
Datura innoxia (en bas à droite)

Datura ferox

Datura stramonium



Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales.

Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Comité de rédaction

Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône : RICHY Didier

Chambre d'agriculture de la Drôme : ALARD Elsa

Chambre d'agriculture de Var : MAZEAU Julie

Chambre d'agriculture du Vaucluse : THEVENOT Florine - GALANOPOULO Marine

Observations

Association des Vignerons de la Sainte Victoire

CAPL

Chambres d'Agriculture Bouches du Rhône, Drôme, Hautes Alpes, Var et Vaucluse

Domaine expérimental La Tapy

Scan

Financement

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.



Vous abonner |



Devenir
observateur
& contact |



Tous les BSV
PACA